

ACCORD SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE**ENTRE****LE CANADA****ET****LA RÉPUBLIQUE DE SERBIE**

LE CANADA ET LA RÉPUBLIQUE DE SERBIE, ci-après appelés les « Parties contractantes »,

DÉSIREUX de coopérer dans le domaine de la sécurité sociale,

ONT DÉCIDÉ de conclure un accord à cette fin, et

SONT CONVENUS des dispositions suivantes :